



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00703010-DE

Publié le : 15/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

OBJET : 29. Plan Ecoles/Crèches : EAJE des Orchamps - Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une nouvelle crèche - Election des membres de la CAO spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

**Plan Ecoles/Crèches : EAJE des Orchamps
Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une nouvelle crèche**

**Election des membres de la CAO spécifique pour le jury du concours de
maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/2022	Favorable unanime
Commission n° 3	23/11/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le projet de déconstruction-reconstruction de la crèche des Orchamps vise à repositionner le futur équipement sur la parcelle, à rationaliser l'emprise au sol et les surfaces chauffées, tout en permettant d'avoir un bâtiment exemplaire au niveau énergétique, environnemental et au niveau fonctionnel pour le personnel et l'accueil des enfants, lui permettant ainsi de constituer une référence de la crèche bisontine du 21^{ème} siècle.

Le montant global de l'opération de déconstruction-reconstruction y compris espaces extérieurs est estimé à 4 175 000 € TTC TDC.

Pour recruter la maîtrise d'œuvre chargée des études et du suivi des travaux pour ce projet, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours et la constitution d'un jury de concours.

Pour permettre aux partenaires de ce projet d'être représentés au sein du jury et afin que les élus en charge de ce dossier puissent également y participer, l'assemblée délibérante a préalablement fixé la composition du jury avec la création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique et a déterminé les conditions de dépôt des listes.

Il appartient à l'assemblée délibérante d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la CAO spécifique.

I - Contexte

Le projet de déconstruction-reconstruction de la crèche des Orchamps vise à repositionner le futur équipement sur la parcelle, à rationaliser l'emprise au sol et les surfaces chauffées, tout en permettant d'avoir un bâtiment exemplaire au niveau énergétique, environnemental et au niveau fonctionnel pour l'accueil des enfants et pour le personnel, lui permettant ainsi de constituer une référence de la crèche bisontine du 21^{ème} siècle.

Le montant global de l'opération de déconstruction-reconstruction est estimé à 4 175 000 € TTC TDC et la livraison des travaux est estimée au 1^{er} janvier 2026.

Pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée des études et du suivi des travaux pour ce projet, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours et la constitution d'un jury de concours.

Pour permettre aux partenaires de ce projet d'être représentés au sein du jury et afin que les élus en charge de ce dossier puissent également y participer, l'assemblée délibérante a préalablement fixé la composition du jury avec la création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique et a déterminé les conditions de dépôt des listes.

II - Fixation des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres spécifique

Conformément aux dispositions prévues par l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a précédemment déterminé les conditions de dépôt des listes aux fins

d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique, par délibération du 8 Décembre 2022.

Les listes pouvaient être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil Municipal avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique.

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la CAO spécifique.

III - Modalités d'élection des membres de la CAO spécifique

Pour rappel, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil Municipal « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Il est proposé de faire application de cet article pour l'élection des membres de la CAO spécifique.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires
Mme Claudine CAULET
Mme Annaïck CHAUVET
Mme Marie ETEVENARD
M. Hasni ALEM
Mme Nathalie BOUVET

Suppléants
Mme Pascale BILLEREY
Mme Anne BENEDETTO
M. Jean-Hugues ROUX
Mme Sadia GHARET
Mme Agnès MARTIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de déconstruction - reconstruction de l'Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants des Orchamps.

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.